



BDR

Ville de Pîrae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 023/2017 DU 30 MARS 2017

Portant réforme de biens communaux.

Date de convocation : 24 mars 2017	L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Madame Yvette LICHTLE et Madame Eliane LECHENE, ont été désignés pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 24 mars 2017							
Date d'affichage du compte-rendu : 31 mars 2017							
Date d'affichage de la présente délibération : 05 AVR. 2017							
Résultats des votes :							
VOTANTS	31						
POUR	31						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité.							
<table> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>18</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>13</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	18	PROCURATION	13
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	18						
PROCURATION	13						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU		X	Abel TEMARII
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Miriama MACE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Samuel MOO SUNG
M. Christophe TEAO		X	Milton PARAUE
Mme Riveta URAHUTIA		X	Thilda HAREHOE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE		X	Léon MAKE
Mme Rosana TEHOIRI		X	Heimana TAURAA
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Maire SVARC
Mme Keehi WONG		X	Doris RAUFEA
Mme Raiarii TETOOFA		X	Yvannah POMARE
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Irvine PARO
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	18	15	13 procurations

DELIBERATION N° 023 /2017 DU 30 MARS 2017

Portant réforme de biens communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

En février 2016 et 2017, la commune de Pirae adressait des demandes de financement auprès de la Délégation au développement des communes (DDC) pour une contribution financière relative au renouvellement du parc roulant du Bureau des infrastructures et des bâtiments, partie intégrante du Service Cadre de vie.

En effet, suivant le programme de renouvellement pluriannuel, engagé depuis 2015 sur une période de 5 ans, et compte tenu de l'état du matériel roulant disponible, il est prévu de remplacer 8 véhicules et engins par du matériel neuf répondant aux normes de sécurité et d'usages.

Pour permettre la complétude des dossiers, la DDC nous demande de produire la délibération relative à la réforme de ces biens communaux.

Il s'agit dès lors, pour le conseil municipal, d'approuver ce projet de délibération.

Après en avoir délibéré en sa séance du 30.03.2017

ADOpte :

Article 1^{er} : Les matériels suivants sont réformés :

- Camion benne 2m3 de marque Hyundai, immatriculé 166 370 P (année de mise en circulation 2005)
- Camion benne 2m3 de marque Hyundai, immatriculé 166 371 P (année de mise en circulation 2005)
- Camion benne 2m3 de marque Hyundai, immatriculé 180 390 P (année de mise en circulation 2006)
- Camionnette plateau de marque Hyundai, immatriculé 165 581 P (année de mise en circulation 2005)
- Camionnette double cabine de marque KIA, immatriculé 194 620 P (année de circulation 2008)
- Véhicule type fourgon de marque Peugeot, immatriculé 174 213 P (année de circulation 2006)
- Véhicule type 4x4 de marque SANTANA, immatriculé 166 135 P (année de mise en circulation 2005)
- Nacelle de marque NISSAN, immatriculé 198 455 P (année de mise en circulation 2009)

dès leur remplacement par des véhicules neufs.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur Général des services ainsi que le Chef de service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire empêché,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au Maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **03 AVR. 2017** et publication du **05 AVR. 2017**


Edouard FRITCH
Le Maire
